

Association
La Coulée Verte

LA COULÉE VERTE
est née en 1998 à la suite du
remplacement de l'aménagement
« sur place », Castres-Soual,
par une 2x2 voies coupant la
Réserve Naturelle et la base de
loisirs de Cambounet sur le Sor.

Seul argument évoqué : le
désenclavement économique.

Aucun bilan sur les besoins et
contraintes, aucune analyse ob-
jective sur les impacts, aucune
autre solution possible n'ont été
fournis pour justifier ce choix.

Depuis, l'association œuvre
pour une meilleure utilisation
des finances publiques et la
protection de la Réserve
Naturelle de Cambounet.

Association La Coulée Verte
Mairie de Cambounet s/le Sor
81580 Cambounet s/le Sor

<http://RN126.free.fr>
collectif.RN126@yahoo.fr

Autoroute ou 2x2 voies, Un projet « hors la loi » !

Opportunité, Grenelle, intérêt collectif,...

Des constats à charge

Une autoroute ou 2x2 voies est une infrastructure qui a inévitablement des impacts majeurs sur les territoires traversés, au niveau social, économique, et environnemental. Dans le cas du projet autoroutier Castres – Toulouse, concédé ou non, à la lecture du dossier, on ne peut que constater :

- des conséquences irréversibles sur un territoire agricole,
- la destruction d'espaces naturels protégés,
- une discrimination sociale et territoriale par un péage exorbitant,
- la spoliation d'investissements publics au profit d'intérêts privés,
- une grande incertitude sur l'intérêt économique pour le sud Tarn.

Une opportunité non démontrée

Le code de l'environnement (Article L121-1) impose que le débat public porte sur « l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales du projet » et en aucun cas sur le choix proposé actuellement. En effet, le dossier du maître d'ouvrage ne fournit aucun élément objectif permettant de justifier aujourd'hui la mise à 2x2 voies d'un itinéraire qui conduit au nord est de Toulouse (l'Union), projet imaginé il y a plus de 20 ans déjà, mais dans un contexte économique, social et environnemental radicalement différent de celui d'aujourd'hui.

Un projet non grenello compatible

« Les évolutions de l'opinion et des comportements des usagers », le 'tout voiture' et le 'tout camion' sont remis en question » ... « Les incertitudes sur la pérennité de nos ressources énergétiques, ... incitent à envisager des modes de transport alternatifs » (P49 dossier). C'est l'essence même du Grenelle de l'environnement qui doit conduire notre société à un mode de vie différent, où les besoins de production, consommation et de déplacement seront à pourvoir différemment.

**Le projet autoroutier répond-il à l'intérêt collectif, aux nouveaux enjeux de développement durable ?
Ne compromet-il pas la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins ?**

Biodiversité, espaces naturels en danger

Castres-Soual : dégradation de sites d'intérêt écologique exceptionnels !

Faire une priorité de la protection et de la restauration de la diversité du vivant, considérée comme une des ressources vitales du développement durable, est devenue une priorité mondiale. En effet, l'ONERC (Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique) confirme bien que désormais *« l'on peut s'attendre à un impact global négatif compte tenu du déficit en eau. ... Protéger les espèces et les écosystèmes impose de réduire les pressions qui diminuent leur résilience : fragmentation des milieux naturels, artificialisation des sols, etc. »*

Or, la section Castres - Soual « rase campagne » d'environ 7,5 Kms, traverse la réserve naturelle régionale (**La Héronnière de la Crémade**) et la base de loisirs de Cambounet. Malgré les mesures de protection envisagées, il s'agirait donc bien d'une atteinte prévisible à des sites d'intérêt écologique. D'ailleurs la DREAL prend bien des précautions dans la présentation de son dossier, en précisant que *« les impacts sur l'environnement semblent maîtrisables »*. Doux euphémisme, car les impacts prévisibles sont (Sud-Ouest infra /05B207 P93) :

- *« l'extension des plans d'eau d'une surface équivalente à celle amputée ... »* entraînant de larges nuisances
- *« l'introduction d'une zone de bruits diffus allant à l'encontre du rôle de ressourcement, de cohésion et d'animation, ainsi que de la pérennisation de la faune sauvage des sites ... »*

On peut rappeler également que les conséquences sur l'environnement des extractions de matériaux et des remembrements seraient bien supérieures à celles de l'infrastructure elle-même. Les remblais manquants seraient pris dans des secteurs attenants, au risque d'assèchement des étangs.

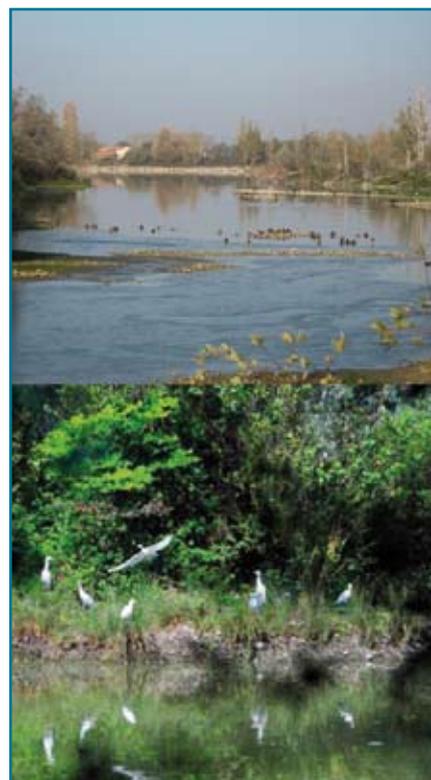
L'autoroute ou 2x2 voies, affectera de façon profonde tout le système écologique des espaces naturels et de la base de loisirs de Cambounet, et sera irrémédiablement et durablement un élément pénalisant pour l'avifaune et la faune en général.

Castres-Soual : le choix d'un aménagement aberrant !

On peut réellement s'interroger sur la pertinence du choix de la DREAL de réaliser un aménagement en site propre sur la partie rase campagne de la section Castres - Soual. Alors que les seules difficultés sur la RN126 sont le feu de Saïx et les accès directs des riverains sur la RN126, pour lesquels des solutions simples existent, les services de l'Etat proposeraient aujourd'hui un aménagement :

- traversant des espaces naturels à préserver,
- touchant une dizaine d'exploitations agricoles,
- entraînant la reconstruction de bâtiments et équipements,
- au coût exorbitant, (68 M€ TTC 2009),
- comprenant près de 11 ouvrages d'art sur 7,5 km,
- créant de nouvelles nuisances ailleurs, pollution et bruit.

Les avantages d'une 2x2 voies par rapport aux inconvénients qu'elle engendre, paraissent bien faibles quand ils se résument à d'hypothétiques retombées économiques.



Les espaces naturels menacés

A Cambounet, deux Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique : **ZNIEFF type 1 et ZNIEFF type 2, Réserve Naturelle Régionale « La Héronnière de la Crémade »**.

Aujourd'hui, cette réserve est un exemple pour d'autres projets, la seule de la région Midi-Pyrénées et une zone d'intérêt communautaire, classée Natura 2000, et présentant une forte contrainte environnementale.

- La colonie de hérons est l'une des plus importantes de Midi-Pyrénées.
- Plus de 30 ha occupent cet espace.

Les effets de la pollution ...

Un risque majeur pour les milieux sensibles !

Les émissions polluantes, en augmentation, et leurs impacts sur les milieux sensibles seraient durement ressentis. Selon l'OREMIP (Observatoire Régional de l'Energie Midi-Pyrénées) : « *la moitié des émissions régionales de CO₂ issues du secteur des transports augmentent plus vite qu'au niveau national (+ 2,3 % par an en Midi-Pyrénées, + 0,6 % en France). Cette croissance est d'autant plus inquiétante que le secteur des transports est le premier poste émetteur de dioxyde de carbone et concerne la moitié des émissions régionales. Et que plus de 60 % du trafic est dû aux particuliers.* ».

Des effets sur la santé !

Le NO₂ pénètre dans les plus fines ramifications des voies respiratoires et selon la durée et la fréquence, peut entraîner une altération de la fonction respiratoire et une hyperréactivité bronchique chez les personnes asthmatiques, augmenter la sensibilité des bronches aux infections microbiennes chez les enfants. C'est pourtant à 30 mètres de la maison de la petite enfance, récemment inaugurée, qu'un faisceau de tracé se dessine. (Mars 2007 - Montant de l'opération : 1 910 000 € - Coût final ?). La DREAL reconnaît, page 105 de son dossier technique : « *les coûts - fussent-ils monétarisés - n'intègrent pas, entre autres, ceux induits par une telle infrastructure, comme l'impact sur la biodiversité, les nuisances phoniques, les effets sur l'aménagement du territoire, la fiabilisation des temps de parcours ...* »

L'autoroute : le mirage économique ?

Quelle assurance peut-on avoir sur les retombées économiques du projet autoroutier ? Aucune, les experts sont formels : l'autoroute ne garantit pas la croissance économique, elle accentue la métropolisation, crée une concurrence entre les territoires, déplace les emplois plus qu'elle n'en crée (Réunion du débat public à Caraman le 23/11/09).

Une infrastructure doit être un moyen au service d'un projet de territoire, et si ce n'est le cas, elle peut se transformer en accélérateur de déménagement territorial. Pour l'autoroute Castres – Toulouse, aucun élément du dossier ne justifie pour le sud Tarn un accès à Toulouse nord-est plus que toute autre direction. L'autoroute permet-elle aux entreprises de s'ouvrir vers la Méditerranée, d'accéder à la plateforme logistique des Portes du Tarn (St Sulpice), de mieux relier le pôle de compétitivité Bio-Cancer-Santé castrais au Cancéropôle ? Pas besoin d'être géographe pour constater qu'elle ne prend pas la bonne direction, conduisant au nord-est d'une rocade toulousaine saturée aux heures de pointes.

Vu les crises actuelles qui sont loin d'être terminées, les investissements publics devront désormais se faire avec bon sens, adaptés au juste besoin, sans compromettre l'avenir. L'économie du sud Tarn repose sur un tissu d'entreprises locales, très dense, d'un savoir-faire remarquable et très diversifié et de ressources naturelles importantes.

Le sud Tarn souffre simplement d'un manque de réalisme et de bon sens des politiques des transports et d'aménagement du territoire.



La 2x2 voies à 30 m de la maison de la petite enfance ?

Intérêt économique contestable

La DREAL met en exergue les conséquences des « effets indirects » - et non des moindres - que sont les répercussions de l'aménagement sur l'économie locale, difficiles à évaluer :

- Répercussions de la modification des niveaux de service sur les choix d'implantation des entreprises nouvelles ;
- Effets sur la commercialisation des zones d'activités ;
- Répercussions sur l'activité commerciale en réponse aux modifications de trafic induites par l'aménagement ;
- Répercussions sur la structure de l'activité agricole ;
- Effets sur l'urbanisation et la structuration de l'espace, répercussions sur le cadre de vie ...

(P.162 - HC559 - Pièce F - Aménagement à 2x2 voies Castres - Soual)



Comment peut-on agir pour nous et les générations futures ?

Sur la voie de la raison

C'est dans la rupture et l'intégration de nouvelles solutions que le sud tarnais pourra retrouver un essor et son développement. Des solutions existent :

- ajuster les solutions à mettre en œuvre au juste besoin en tenant compte de priorités et des capacités de financement,
- se doter des moyens de s'adapter ou de faire face aux changements brutaux du contexte économique mondial,
- relocaliser l'économie en rapprochant emploi et domicile. Ce n'est certainement pas en invitant les Castrais à aller travailler sur Toulouse que l'on peut créer une économie locale,
- développer les services publics et de proximité, permettant de réduire la dépendance avec la métropole régionale et d'assurer une autonomie de services de qualité. Un exemple concret avec le Centre Hospitalier de Castres - Mazamet et la clinique Claude Bernard à Albi.

Les ressources sont là : il faut seulement vouloir les exploiter judicieusement, pour l'avenir de la population urbaine, agricole et rurale.

La situation économique et le dessein du futur doivent conduire à la sagesse des élus et des citoyens pour anticiper cet avenir et opter pour des solutions en accord avec les besoins

Base de loisirs de la communauté des communes SOR et AGOUT



En Conclusion

Le dimensionnement de ce projet autoroutier est sans commune mesure avec les besoins réels du sud Tarn. Il se ferait inévitablement au détriment d'un aménagement raisonné et sécurisé de la RN 126, et aussi des autres routes de l'aire d'étude.

La priorité consiste donc à renforcer et dynamiser les offres de transports (transports en commun, rail, fret ferroviaire) - pour tout et pour tous - aménager les emprises déjà acquises et assurer la fluidification des points névralgiques par des travaux en accord avec les besoins.

C'est pourquoi notre association souhaite que soit reconsidérée l'opportunité de ce projet, et qu'une solution alternative plus responsable et plus conforme aux exigences précitées soit privilégiée.

« Si on n'a pas d'écologie on n'aura plus d'économie »

Hubert Reeves



Maquette : Campardou communication - Getty images (Ryan McVay)
Ce document a été imprimé sur papier recyclé avec de l'encre sans plomb et biodégradable. Notre imprimeur, certifié Imprim'vert applique des mesures de protection de l'environnement.